

Mémoire au BAPE

Agrandissement du LES de Marchand

Présenté par L'Association des propriétaires du lac Labelle.
Association à but non-lucratif fondé en 1971 et comptant plus de 300 membres.

Mes Dames et Messieurs,

Comme il a été convenu par les représentants de la régie, qu'il y a des inconvénients à avoir un site d'enfouissement à proximité de chez soi, nous vous demandons donc de prendre en considération, les points suivants.

Odeurs

Pour les odeurs: la situation géographique du site nous force à croire que l'analyse du déplacement des odeurs est inadéquate. Les données de vents de la station de Ste-Agathe, qui est fermée depuis plus de dix ans, ne reflètent pas les vents à bas niveaux au LES de Marchand. La station de Ste-Agathe était à plus de 1200 pieds au-dessus du niveau de la mer et le LES à moins de 1000 pieds. Ceux qui sentiront ces odeurs ne se situent pas à 50 mètres au-dessus du niveau du sol. Les données de Maniwaki ne sont pas plus acceptables. Les vents faibles (moins de 10kmh) à bas niveau suivent surtout la topographie du terrain. Ce qui affecte le déplacement des odeurs ce sont les vents à bas niveau moins de 20 mètres et pas trop intense pour éviter qu'il y ait mélange. Donc les deux données suivantes sont importantes: la fréquence des inversions de température à bas niveau et les vents légers à bas niveau. Nous n'avons donc pas vu d'études en ce sens, dans ce qui nous a été présenté par la RIDR. La situation topographique du LES entre deux montagnes, est particulièrement propice aux inversions de température à bas niveau. Nous demandons donc qu'une étude adéquate de ces deux phénomènes soit faite afin que le BAPE puisse décider en toute connaissance de cause.

Mouettes et corneilles

Pour la nuisance créée par l'accroissement de volatiles indésirables, surtout lorsqu'ils sont en surnombre et qu'il n'y a pas de contrôle adéquat. Dans les études présentées on ne fait pas de comparaison sur le nombre de mouettes en milieux non urbains. Par exemple, s'il y a en moyenne 5 mouettes par Km carré à la même latitude dans un endroit situé à 50 Km d'un LES, sur un rayon de 15km et qu'il y ait 200 mouettes par Km carré au lac Labelle, il y a donc problème à quelque part. Si le problème est le même pour les corneilles, il y a donc doubles problèmes. Vous êtes vous déjà faits réveiller au levé du jour, + ou - 5h, par le croassement de 20 corneilles. C'est de plus en plus ce que nous subissons par ce que nous sommes prêts d'un LES.

Ces deux volatiles sont de bons vecteurs pour le transport de maladie tel le virus du Nil occidentale et la dermatite de contact pour nos lacs et que dire des prélèvements d'alevins faits par les mouettes dans nos lacs.

Nous considérons qu'il ne devrait pas y avoir plus de 10 % plus de mouettes et de corneilles, dans un rayon de 15Km autour du LES, qu'il y en a dans un territoire non urbain équivalent à 50Km d'un LES. Nous demandons donc qu'il y ait un contrôle de ces deux volatiles dans un rayon de 15 Km du LES.

Nous demandons qu'il y ait un recensement de ces oiseaux à chaque année selon ces critères et qu'un rapport comparatif soit soumis au public.

Nous demandons aussi que la régie s'engage avec le concours de Faunes et Parc Québec à faire l'ensemencement des lacs dans un rayon de 15 Km, pour compenser la prise d'alevins faite par les mouettes.

Nous suggérons que la RIDR fasse l'essai du système de AGRI-SX qui imite le vol de faucon et éloigne tous les oiseaux sur une superficie de 6 à 30 hectares pour un coût d'opération de 10\$ par mois. Si 95% des oiseaux ne partent pas Agri-Sx rembourse les sommes reçues.

AGRI-SX tél.: 514 943 2901
C.P. 1 fax: 450 691 4054
Sainte Martine
Québec Mr. Puyo
J0S 1V0

Analyse de la population et durée de vie du site.

Nous ne sommes pas du tout satisfaits de l'analyse de la population effective du territoire. La réponse à notre question a été une des plus ambiguës. Le site actuel était supposé pourvoir au besoin de la région pour 30 ans. Il n'aura duré que 19 ans. Est-il possible qu'une mauvaise analyse du nombre de résidents, de vacanciers et surtout de touristes soit la cause de ce débordement?

Est-ce que la régie possède des statistiques du tonnage déposé au site à chaque semaine et de sa provenance? Ces données pourraient fournir un indice sur l'accroissement du tonnage selon l'arrivée des vacanciers et des touristes selon les périodes de l'année et faire une meilleure évaluation de la durée de vie du site, d'autant plus que la RIRHL a l'intention d'enfouir tous les déchets du mont Tremblant sur ce site. Quel a été l'accroissement de population prévue, accroissement de vacanciers et accroissement de touristes pour cette période de 30 ans. Nous avons donc besoin d'un supplément d'information à ce propos avant de pouvoir faire des commentaires pertinents.

Nous demandons aussi que ce soit le dernier agrandissement permis à ce site.

Propositions générales

Nous demandons que le BAPE considère sérieusement les deux propositions suivantes qui sont à notre avis d'intérêt général pour tout le Québec et qui pourraient commencer à être mises en application dans notre région.

Nous recommandons que tant et aussi longtemps que nuisance il y a, il y est compensation pour les résidents demeurant dans un rayon de 15Km d'un LES. Cette compensation pourrait être sous forme de réduction de taxe municipale régressive selon la distance du LES. La perte de revenu pour la ou les municipalités concernées serait compensée par une surcharge aux prix d'enfouissement selon le tonnage et l'éloignement de sa provenance. Si les gens ne veulent pas de déchets dans leur cour, ils doivent être prêt à payer un surplus pour ceux qui sont dans un rayon de 15 Km d'un LES.

Nous considérons que les villes les plus éloignées du site auraient ainsi un encouragement d'autant plus grand à adopter des politiques favorables au recyclage et à la diminution des déchets.

Pour les déchets générés par la construction et la démolition, ne pourrait-on pas considérer les disposées, pourvus qu'ils sont neutres pour l'environnement, dans les anciennes carrières. Ces trous béants qui détruisent l'environnement visuel. Les carrières inexploitées depuis plus de dix ans devraient être rendues à la collectivité. L'exploitant ayant fait son profit et n'ayant plus aucun intérêt à y faire quelques aménagements que ce soit. Ces trous béants pourraient servir aux municipalités pour y déposer les surplus de terre prélevés lors de l'entretien des fossés.

En vous remerciant de l'attention portée à ce mémoire

Réal Franc pour
L'Association des propriétaires du lac Labelle.